



LA CHARTE DU PARENT

NOM – PRENOM du responsable légal : _____

Adresse : _____

Tel du domicile : ___/___/___/___/___

Tel portable : ___/___/___/___/___

I – Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. On n'attend pas les retardataires.

II – Les parents sont tenus d'informer dès que possible la Maison de l'Enfance en cas d'absence de leur enfant au 02.48.26.43.47 (à partir de 7 h 30).

III – Chaque parent s'engage à faire connaître et respecter les consignes de la charte de l'enfant (voir au verso).

IV – S'agissant d'un trajet scolaire, les enfants sont couverts par l'assurance contractée par les familles. Les dommages subis par les accompagnateurs bénévoles ou causés involontairement par ceux-ci aux enfants sont couverts par l'assurance de la commune.

V – Je m'engage à être présent(e) ou autorise la ou les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'heure prévu :

a) Nom, Prénom _____ Tél. : ___/___/___/___/___

b) Nom, Prénom _____ Tél. : ___/___/___/___/___

VI – J'autorise mon enfant _____ à rentrer seul(e) à son domicile à partir de l'arrêt du pédibus.

Fait à _____ le _____

SIGNATURE
(avec la mention 'lu et approuvé')